



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES

Vadémécum Vautour fauve

Du mythe à la réalité

Réponse aux 10 questions les plus fréquemment posées



Photo R. Bogey

Inspiré de "Vautours fauves et histoires à dormir debout : Manuel à l'usage du militant et du citoyen", Roger MATHIEU, juillet 2013

www.frapna.org

<http://rhone-alpes.lpo.fr/>

Table des matières

1.	Réponse aux 10 questions fréquemment posées.....	3
1.1.	La présence de Vautours dans notre région est-elle naturelle ?.....	3
1.2.	Les vautours sont-ils protégés ?	3
1.3.	En quoi consiste le rôle sanitaire assuré par les vautours ?.....	3
1.4.	Les vautours sont-ils nourris artificiellement ?	3
1.5.	Qu'est-ce que l'équarrissage naturel ?	3
1.6.	Les vautours peuvent-ils tuer un animal en bonne santé ?	4
1.7.	Qu'est-ce qu'une intervention "ante-mortem" ?	4
1.8.	Les vautours peuvent-ils intervenir sur un cadavre humain ?.....	5
1.9.	Les vautours peuvent-ils proliférer ?.....	5
1.10.	Effaroucher les vautours : une idée loufoque ?	6
2.	Plus d'information sur les vautours fauves	6
3.	Annexe 1 : Affaire de Vesc (Drôme) juin 2012 et juin 2013.....	7
4.	Annexe 3 : Affaire de Plan-de-Baix (Drôme), juillet 2013.....	9
5.	Annexe 4 : Affaire de l'alpage de Montdenis (Savoie), juillet 2013	10
6.	Annexe 4 : Vautours fauves en Pyrénées : délires consternants autour d'un triste accident de montagne.....	11

Préambule

En occident, avec le développement fulgurant de l'industrie et de la chimie, le XXème siècle restera dans l'Histoire marqué par l'anéantissement de la grande faune, des adventices¹ et réduction drastique des populations d'insectes et de l'ensemble de la petite faune qui s'en nourrit.

Avec l'élévation du niveau de vie, la diminution du nombre de paysans, la prise de conscience de la responsabilité de l'Homme vis à vis des autres formes de vie, le dernier tiers du XXème siècle a vu la naissance d'un puissant mouvement de protection de la nature (révolution culturelle et législative en faveur de la nature).

En occident, depuis plus d'un quart de siècle, un investissement important a été consenti pour la restauration des milieux naturels et des populations animales anéanties au cours des siècles précédents.

En juillet 2013, la guerre contre la nature, attisée par les difficultés économiques, fait rage. L'été 2013 sera marqué par un tir nourri en direction des vautours fauves...

Aussi il est important pour nos associations de répondre aux interrogations et de rétablir un certain nombre de faits que l'empressement ou les manigances ont vite fait de déformer...

¹ Se dit de plantes qui poussent dans un endroit où on ne souhaite pas les voir se développer.

1. Réponse aux 10 questions fréquemment posées

1.1. La présence de Vautours dans notre région est-elle naturelle ?

Avant les persécutions du 18 et 19^{ème} siècle, les grands vautours étaient présents sur tous les massifs montagneux de l'Europe du sud. Près de chez nous, ils n'ont jamais disparu d'Espagne, ni des Pyrénées françaises.

Suite à l'utilisation massive de poisons contre les grands carnivores (Ours, Loup, Lynx), au tir direct, à la disparition des ongulés sauvages et à l'amélioration de la gestion sanitaire des troupeaux domestiques, les derniers vautours disparurent des Alpes Françaises et du Massif central.

En France, grâce à leur protection, les vautours fauves ont lentement pu étoffer leurs effectifs pyrénéens. Le processus de recolonisation naturelle a été accompagné par des plans de restauration dans les Alpes et le Massif central.

1.2. Les vautours sont-ils protégés ?

Le vautour fauve est une espèce protégée par les lois françaises (1981) et internationales.

Ce vautour est classé "Rare" sur la Liste Rouge des espèces menacées et à surveiller en France (à peine plus de 1 000 couples nicheurs au total). Cette espèce est également inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux (Union Européenne), en annexe II des conventions de Bern, de Bonn et de Washington et en annexe C1 du règlement CEE / CITES.

1.3. En quoi consiste le rôle sanitaire assuré par les vautours ?

Les vautours consomment pour se nourrir des cadavres d'animaux sauvages et domestiques. Cet équarrissage naturel **permet ainsi d'éviter la propagation des organismes pathogènes** (bactéries...) dans les milieux naturels et dans les eaux de surface ou souterraines.

1.4. Les vautours sont-ils nourris artificiellement ?

Les vautours se nourrissent dans la nature sur les cadavres de la faune sauvage (chamois, bouquetins, sangliers, chevreuils, cerfs, etc.) mais aussi depuis le néolithique (10 000 ans) sur les cadavres d'animaux domestiques.

Il est parfaitement inutile et illégal de nourrir intentionnellement des vautours fauves en dehors de l'équarrissage naturel. Aucune association de protection de la nature ne déroge à cette évidence.

Ce qui est souvent assimilé à du nourrissage est en fait l'équarrissage naturel.

1.5. Qu'est-ce que l'équarrissage naturel ?

Pour des raisons sanitaires et du fait de la disparition des grands vautours, l'équarrissage artificiel s'est développé : récupération des cadavres par camion, transport dans des centres d'équarrissage, brûlage et/ou recyclage sous forme, par exemple, de farines animales.

Avec le retour progressif des vautours sur leurs lieux de présence historiques (Alpes, Massif central...) et la crise énergétique, l'équarrissage naturel revient sur le devant de la scène. Des entreprises d'équarrissage naturel sont autorisées sous le contrôle des Directions départementales de la protection des populations (DDPP, ex-DSV).

En plus de ces services, il existe des "placettes individuelles d'équarrissage naturel" sur lesquelles l'éleveur est autorisé à déposer des cadavres de petits ruminants pour leur élimination naturelle. Dans ce cas, il bénéficie d'une réduction de 60 % de la taxe d'équarrissage – Contribution Volontaire Obligatoire, CVO.

Sur toutes les zones d'estives, difficilement accessibles pour les services d'équarrissage et situées sur des zones fréquentées par les vautours, il est désormais toléré de laisser les cadavres issus des troupeaux (Règlement européen 142/2011/CE).

A la différence de l'équarrissage industriel, l'équarrissage naturel permet de substantielles économies en carburant et produit des quantités négligeables de CO2.

Exemple dans la Drôme :

Dans ce département il existe deux services d'équarrissage naturel (Parc naturel régional du Vercors et l'association "Vautours en Baronnies") qui emploient 3 salariés et éliminent chaque année, grâce aux vautours libres, 140 (cent quarante) tonnes d'ovins et de caprins morts (les collectes desservent 150 à 200 éleveurs du Vercors, du Diois et des Baronnies).

A cela, il faut ajouter les placettes d'équarrissage individuelles "agrées" installées sur les terrains des éleveurs volontaires et les tonnes de cadavres éliminés chaque année sur les zones d'estive prévenant ainsi des risques de pollution des sources et rivières. Nous estimons que **chaque année, dans la Drôme, les vautours éliminent au total plus de 300 (trois cent) tonnes de cadavres.**

1.6. Les vautours peuvent-ils tuer un animal en bonne santé ?

Les vautours n'ont pas les moyens physiques ni les schémas comportementaux leur permettant de tuer un animal sain, comme le ferait tout naturellement un prédateur.

Aujourd'hui, et sûrement encore pour de nombreux siècles, jamais personne n'a pu prouver que des vautours pouvaient intervenir sur un animal sain, en pleine possession de ses moyens et libre de se déplacer.

1.7. Qu'est-ce qu'une intervention "ante-mortem" ?

Il existe des cas exceptionnels, où les vautours peuvent intervenir *ante mortem* (juste avant la mort). Ces cas rarissimes rentrent parfaitement dans le cadre du comportement spécialisé et « nécrophage » des vautours et se situent à l'opposé du comportement de "prédation". **Non**, les vautours « ne changent pas de comportement ».

Explications sur le comportement des vautours :

Pour se nourrir, la plupart des organismes vivants répondent à des stimuli. Concernant les vautours, le stimulus majeur est l'immobilité totale et prolongée d'un animal avec l'absence de réaction lors des manœuvres d'approche des oiseaux. **Ce comportement est celui d'un cadavre.**

Ainsi, **un animal sain et en pleine possession de ses moyens laisse les vautours indifférents et n'a rien à craindre.**

Entre ces deux scénarios classiques, il existe des circonstances exceptionnelles qui trompent les vautours et les incitent à se poser.

Le comportement anormal d'un animal immobilisé, incapable de se mouvoir à l'approche des oiseaux et présentant des plaies importantes ou des saignements peut déclencher l'intervention des vautours. Ces stimuli se rencontrent, par exemple, à la suite d'une mise bas particulièrement difficile d'un animal allongé, isolé, et incapable de se mouvoir. Dans ces circonstances et en l'absence d'intervention humaine les vautours peuvent se mettre à consommer (en intervenant sur les orifices naturels) et entraîner la mort par hémorragie.

S'agissant d'animaux domestiques, ces faits qui supposent l'accumulation de facteurs défavorables,

sont rarissimes.

Toutes aussi rares sont les interventions des vautours *ante mortem* sur des animaux couchés, incapable de se mouvoir, victimes de blessures graves ou d'une pathologie avancée ou aiguë (entérotoxémie bovine par exemple).

Dans ces cas, le plus souvent, les vautours ne font qu'anticiper la mort d'animaux condamnés. Ces scénarios exceptionnels ne peuvent s'apparenter à des comportements de prédation. Le comportement de prédation sous entend qu'il existe une volonté délibérée du prédateur de mettre à mort sa proie avant de la consommer ; le stimulus déclenchant la prédation est précisément le mouvement de la proie.

A l'inverse, dans le cas des vautours, le stimulus est **l'immobilité absolue de l'animal cible (animal mort)** ; les cas d'intervention *ante mortem* se produisent sur des animaux qui, par leur immobilisme et leur absence de réaction, leurrent les vautours, les incitent à consommer, **entraînant la mort par hémorragie "sans intention de la donner"**.

Trois "grands classiques" de cas d'intervention des vautours *ante mortem*

- **L'entérotoxémie** bovine (en fait touche TOUS les ruminants : ovins, caprins, bovins) : maladie d'évolution souvent foudroyante et très souvent mortelle².

Cette pathologie est souvent retrouvée lorsque l'éleveur déclare « *les vautours m'ont tué cette vache, j'en suis sûr, car, ce matin encore, elle était "en pleine forme"* »³

- **La mise bas pathologique** (animal mal en point, couché, avec du sang, du placenta et incapable de se lever à l'approche des vautours)⁴.

- **L'attaque de canidés** -généralement chien(s)- sur un troupeau avec animaux mal en point, présentant des plaies profondes et se trouvant dans des situations qui ne leur permettent pas de se mouvoir normalement (buissons denses)⁵.

Tous ces scénarios rarissimes peuvent être évités :

- Si l'éleveur est prévenu que ces cas exceptionnels peuvent exister

- Si les bêtes qui ont une mise-bas particulièrement difficile ne sont pas laissées sans surveillance ;

- Si en cas d'attaque de chiens (généralement sur petits ruminants), l'intervention humaine est rapide.

1.8. Les vautours peuvent-ils intervenir sur un cadavre humain ?

Les vautours ne traitent pas différemment les cadavres selon les espèces. Leur intervention sur cadavre humain non protégé est possible.

Voir en Annexe 1 : Vautours fauves en Pyrénées : délires consternants autour d'un triste accident de montagne

1.9. Les vautours peuvent-ils proliférer ?

Les vautours, comme les autres espèces sauvages, ne peuvent se développer au-delà de ce que permet la nourriture disponible localement. Les vautours sont des animaux qui vivent

² Pour en savoir plus : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ent%C3%A9rot%C3%A9mie> et <http://cliniquevetodax.com/pages/69.html>

³ [Voir en annexe 4, le cas de l'alpage de Montdenis, Maurienne, Savoie, Juillet 2013.](#)

⁴ [Voir en annexe 3, la mise au point pour le cas de Plan-de-Baix \(Drôme\), Juillet 2013.](#)

⁵ [Voir en annexe 1 le cas de Vesc \(Drôme\) de juin 2012, repris par la presse en juillet 2013.](#)

et se nourrissent en groupe, ils sont donc souvent observés en nombre et ainsi peuvent donner l'impression d'une "prolifération".

Le nombre de vautours ne peut pas dépasser la capacité alimentaire offerte par les cadavres d'animaux sauvages découverts dans la nature et les cadavres d'animaux domestiques qui sont mis à leur disposition dans le cadre de l'équarrissage naturel.

Enfin les vautours fauves ne se reproduisent pas comme les oiseaux domestiques. En effet, les couples reproducteur ne pondent qu'un seul œuf par an, les échecs sont fréquents en cours d'incubation et seuls 60 % des poussins envolés survivent durant la première année. Nous sommes loin des taux de réussite lors de la reproduction des poules et des canards...

1.10. Effaroucher les vautours : une idée loufoque ?

Régulièrement, à l'occasion de la publication de rapports administratifs ou de revendications syndicales, réapparaît la "solution de l'effarouchement" pour régler les "problèmes" liés aux vautours fauves.

Il s'agit là d'une fausse solution pour un faux problème :

Où se trouve le réel problème chez cette espèce qui n'intervient jamais sur des animaux sains, en pleine possession de leurs moyens et libres de se déplacer et qui élimine gratuitement, dans tous les massifs montagneux français où elle est présente, chaque année, des milliers de tonnes de cadavres d'animaux domestiques ou sauvages ?

Pourquoi une fausse solution ? L'intérêt d'effaroucher se conçoit lorsque le bien que l'on veut protéger est un bien précieux ou considéré comme tel par son propriétaire. On effarouche, généralement, par des dispositifs bruyants, les étourneaux (en ville), les sangliers (près des céréales), les canards (sur rizières), les cormorans (sur les piscicultures) parce que ces animaux sont susceptibles de consommer des biens de valeur.

Le vautour fauve se nourrit d'animaux morts ; comment un cadavre peut-il être considéré comme un "bien précieux" ?

Dans le cas d'un animal domestique malade, gravement blessé et incapable de se mouvoir la solution à mettre en œuvre est adaptée, simple et intelligente : il faut protéger l'animal et lui donner des soins !

Et l'effarouchement des vautours fauves sur les dortoirs nocturnes ?

Dans la journée, les vautours fauves, à la recherche d'un cadavre, patrouillent sur des milliers d'hectares, généralement solitaires mais en restant toujours en contact visuel avec les autres individus de la colonie. En fin de journée ils se regroupent sur des dortoirs nocturnes (falaises) qui peuvent rassembler plus de cent individus. Procéder à l'effarouchement des vautours fauves au pied de leur dortoir (coups de fusils en l'air pour faire voler les vautours) n'a absolument aucun intérêt et dérange une espèce protégée.

2. Plus d'information sur les vautours fauves

Le site de l'association vautours en baronnies :

<http://www.vautoursenbaronnies.com/>

Fiche espèce sur le site de la LPO

http://observatoire-rapaces.lpo.fr/index.php?m_id=20066

Le Blog de J.P. CHOISY (inscription automatique obligatoire) :

<http://www.parc-du-vercors.fr/blog-nature/wp-login.php?action=register>

3. Annexe 1 : Affaire de Vesc (Drôme) juin 2012 et juin 2013

Les vautours font leur travail d'équarrisseurs naturels. Communiqué de presse de "Vautours en Baronnie" 12 juin 2012

Siège social : Mairie - 26510 Rémuzat – Tél : 04 75 27 81 91 vautourbaronnies@numeo.fr

Attaque d'un troupeau de brebis à Vesc (Drôme) : les vautours évidemment innocentés

Le jeudi 7 juin 2012, M. Bernard T., éleveur de brebis à VESC (Drôme), constatait en arrivant sur son pâturage que son troupeau avait subi une attaque de prédateurs se soldant par la perte de plusieurs dizaines de bêtes (trouvées mortes ou non retrouvées). L'association Vautours en Baronnie (VEB, annexe 3) prévenue le 8 juin en fin d'après midi prenait immédiatement contact avec l'éleveur qui désignait les vautours fauves comme responsables du sinistre.

Le service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) s'étant rendu sur place pour effectuer un constat, transmettait à VEB, pour avis, une série de clichés représentant les blessures infligées aux brebis. Tous ces clichés étaient adressés pour expertise à 5 vétérinaires, dont 4 spécialistes de la faune sauvage (liste en annexe 1).

L'association VEB mandatait le docteur vétérinaire Gilles MICHEL de Nyons, pour une contre expertise effectuée le 9 juin dans l'exploitation, en présence du frère de l'éleveur et du président de VEB. Le compte rendu de cette expertise figure en annexe 2.

Les avis des cinq vétérinaires consultés pour l'analyse des clichés, ainsi que les conclusions de la contre expertise vétérinaire vont tous dans le même sens: **ils permettent d'éliminer la responsabilité des vautours fauves et retiennent l'hypothèse d'une attaque de canidé, probablement domestique (chien) ; sans toutefois exclure totalement l'hypothèse du canidé sauvage (loup).**

Le scénario est finalement des plus classiques, même s'il reste coûteux et traumatisant pour l'éleveur. Le troupeau a été attaqué par un ou plusieurs canidés (domestiques ou sauvages) sans qu'il soit possible de déterminer le moment précis de cette attaque, semant la panique parmi les brebis qui se sont dispersées. Les cadavres des brebis tuées durant l'attaque (stress majeur, morsures et/ou dérochement) ont été dépecés et consommés par les vautours fauves qui jouent ainsi leur rôle d'équarrisseurs naturels.

La seule vérité biologique est que les vautours fauves ne sont que des équarrisseurs et non des prédateurs et ceci depuis des centaines de milliers d'années. Il est impossible que des vautours tuent des animaux sains et en pleine possession de leurs moyens. L'observation de vautours auprès de troupeaux signe toujours la présence de cadavres ou de matière organique abandonnée (viscères, restes de cadavres ...).

Chaque année dans la Drôme, les vautours nous débarrassent naturellement de plusieurs centaines de tonnes de cadavres d'animaux domestiques ou sauvages, réduisant de manière significative les risques de pollution et jouant un rôle prophylactique essentiel. Dans la Drôme, comme dans tous les départements fréquentés par les vautours, leur présence (et parfois en très grand nombre) auprès de cadavres d'animaux, constitue une observation naturelle et banale ; c'est leur absence qui est anormale.

Compte rendu de l'expertise du Dr Gilles MICHEL, du 9 juin 2012

Je soussigné, Gilles MICHEL, vétérinaire à Nyons (26110), atteste m'être rendu ce samedi 9 juin 2012 à 14 heures chez Mr Bernard TARDIEU à Vesc (absent), en présence de son frère et de Mr Jeannin, président de l'Association Vautours en Baronnies.

J'ai pu examiner un lot de brebis ayant subi, selon le frère de Mr Tardieu, une attaque de prédateurs le jeudi 7 juin au matin. Dans une première bergerie, deux brebis présentent des traces de morsures au cou, punctiformes, sur la partie dorsale et latérale gauche de celui-ci, à l'épaule et aux membres postérieurs.

Les blessures sont infectées, œdémateuses, l'inflammation musculaire est importante. Une des brebis touchée au cou est en décubitus latéral, en état septicémique avancé, le pronostic de survie est défavorable.

Dans une autre bergerie, plusieurs brebis présentent des traces de morsures superficielles, surtout localisées au cou (toujours sur les cotés ou sur la partie dorsale), aux flancs ou aux membres postérieurs (partie dorsale et latérale de la cuisse). Les plaies sont souvent infectées, œdémateuses.

Des agneaux présentent ce même type de blessures. Un agneau présente une arthrite traumatique suppurée ouverte du jarret gauche, un autre juste décédé de blessures au cou punctiformes (2 trous 3mm espacés de 5cm) infectées, œdémateuse.

Mr Tardieu a constaté le jeudi matin la présence sur la montagne de nombreux vautours dépeçant des brebis et agneaux morts. De nombreux animaux manquent dans son troupeau, Les bêtes sont depuis affolées.

Les lésions retrouvées sur les animaux évoquent fortement une attaque par des canidés, sauvages ou domestiques, sans qu'il soit possible d'en préciser la taille. Les lésions graves sont cependant peu profondes (mâchouillement, pincement), et c'est l'infection résultant de la morsure qui a considérablement aggravé les conséquences des morsures.

Il ne m'a pas été permis d'examiner les cadavres des premiers animaux morts, ceux-ci ayant été détruit ou consommé par les vautours.

L'hypothèse de mortalité par "attaque" de vautours est fortement improbable : les lésions évoquent des morsures. Je ne relève pas de traces de type "griffures cutanées" sur les animaux.

L'hypothèse la plus probable, au vu des lésions observées, des constatations évoquées par Mr Tardieu, de l'état lésionnel et psychique du troupeau, est celle d'une **attaque de canidés dans la nuit du 6 au 7 juin** ou tôt au matin le 7 juin, entraînant l'affolement et la dispersion de son troupeau.

Les cadavres d'animaux tués ou ceux gravement blessés ont ensuite attiré le matin les vautours fauves qui ont joué leur rôle "d'équarrisseur naturels". Mr Tardieu, arrivant à ce moment là, a assisté à la curée des oiseaux, certainement spectaculaire et choquante pour l'éleveur, mais la présence des oiseaux ne semble être que la conséquence et non la cause de la mortalité de ses animaux.

Remarque: Des mesures de protection contre des prédateurs de type canidés sont à mettre en place rapidement car il est plus que probable que sans celles-ci ces attaques se reproduiront, ce qui est malheureusement souvent constaté dans nos régions.

A Nyons, le 9 juin 2012

Dr Gilles MICHEL

Vétérinaire

Clinique Vétérinaire du Nyonsais 11 rue Adrien Bertrand - 26110 Nyons France

Tel: (33) 04.75.26.14.94

4. Annexe 3 : Affaire de Plan-de-Baix (Drôme), juillet 2013

"Attaque des vautours sur une vache « bien portante » "

Mise au point sur cette affaire (Roger MATHIEU) au 13 Juillet 2013

L'enquête révélera une mise-bas pathologique avec veau mort-né, animal laissé seul plusieurs heures, couché, paralysé du train arrière avec présence de sang et probablement du placenta. Les vautours font leur travail d'équarrisseur.

Concernant cette affaire, il a été dit un peu tout et parfois son contraire ! Après trois jours d'enquête très poussée et malgré l'impossibilité de se procurer la copie des documents de constat (ONCFS, DDT, vétérinaire) voici ce qu'on peut écrire le 13 juillet 2013.

Tout ce qui suit est ce que j'ai pu recouper auprès de responsables "proches de l'enquête" et témoins dignes de foi.

- La mise bas (9 juillet 2013, matinée) s'est mal passée avec un veau mort-né et une vache incapable de se relever (l'éleveur a évacué le veau mort né) ; Cette vache en mauvaise posture (paralysée de l'arrière train) est restée sans surveillance durant plusieurs heures et avant que la délivrance n'ait eu lieu ; que s'est-il passé entre le moment où cette vache est restée seule et l'arrivée des vautours ? Il est certain qu'il y avait du sang à l'arrière de la vache, mais *quid* du placenta ; était-il sorti ? Dit autrement : personne n'a vu les vautours lorsqu'ils sont descendus sur l'animal (début d'après midi).

Personne (ni l'éleveur, ni le vétérinaire...) ne peut dire si la vache aurait été sauvée (rétablissement spontané) si les vautours n'étaient pas arrivés. Ce n'est pas impossible : médicalement parlant, la vache n'était pas obligatoirement perdue après la mise bas) ; mais, elle n'était pas OBLIGATOIREMENT tirée d'affaire.

Scénario probable : une vache en mauvais état après un accouchement difficile et un veau mort né, reste allongée seule dans un pré avec du sang et peut-être le placenta. Stimulés par l'immobilité de l'animal et la présence de sang, les vautours s'apprêtent à faire leur travail d'équarrisseur et descendent. Ils s'approchent de l'arrière train de la vache et commencent à piquer dans la région vulvaire ensanglantée et peut être à tirer sur le placenta.

La partie de la vache touchée par les vautours (l'arrière train) **ne bouge pas** (impossible de savoir si la vache est encore vivante ou morte). Les vautours continuent à consommer tout ce qui est ensanglanté... Par hémorragie, la vache décède, si ce n'était pas déjà fait.

NB : Le premier témoin –qui est allé avertir l'éleveur- dit que la vache couchée était encore vivante car elle relevait la tête ; ce témoin est de bonne foi.

Ce scénario est conforme en tout point à ce qu'on peut attendre du comportement des vautours depuis des dizaines de milliers d'années et ceci sur toute la planète où les vautours sont présents : il n'y a pas de changement de comportement des vautours !

Deux choses sont importantes à retenir :

- Dans des territoires où une part importante de l'équarrissage est naturellement pratiquée par les vautours fauves, on ne doit pas laisser un animal domestique seul, en plein air, lorsque cet animal présente des zones sanguinolentes et surtout, est incapable de bouger.
Il est important d'ajouter ici, que des chiens errants peuvent très bien, eux aussi, consommer l'arrière train sanguinolent d'un animal immobilisé et entraîner rapidement sa mort et que ce scénario aurait très bien pu être celui de Plan-de-Baix.
- Dans chaque département où l'équarrissage naturel est pratiqué à grande échelle par les vautours fauves, l'Etat doit mettre en place un numéro vert pour répondre aux éleveurs inquiets, donner des conseils pratiques et lorsqu'un doute sérieux existe quant à l'intervention exceptionnelle des vautours *ante mortem*, intervenir dans les plus brefs délais (ONCFS, vétérinaire formé, ornithologue). Cette procédure existe en Savoie et dans les Grands causses. Elle n'existe pas, ailleurs dans les Alpes.

En Rhône-Alpes et PACA, plus de 13 organismes publics et privés, spécialisés dans la biologie des vautours et les relations pastoralisme/vautour viennent de demander (12 juillet 2013) aux deux préfets de Région que l'Etat mette en place dans les plus brefs délais ce type de procédure.

5. Annexe 4 : Affaire de l'alpage de Montdenis (Savoie), juillet 2013

Selon une certaine Presse : " Les vautours isolent une génisse en pleine santé, la tuent et la dévorent: les VVTistes ont tout vu"

L'expertise montre en réalité que la génisse était atteinte d'entérotoxémie, pathologie grave d'évolution souvent foudroyante et mortelle, elle est agonisante. Les vautours anticipent la mort et font leur travail d'équarrisseur naturel. Dans le même alpage deux autres vaches sont mortes d'entérotoxémie et les vautours sont intervenus *post mortem*. Les VVTistes « ont vu », mais leurs propos ont été déformés.

Nous vous rappelons, qu'au début, le scénario rapporté par la presse régionale était "hitchcockien " avec *une génisse en pleine forme, poursuivie et isolée par les vautours qui la tuent et la dévorent*". En fait, il s'agissait d'une génisse très mal en point, atteinte d'entérotoxémie, incapable de se déplacer, probablement agonisante et... naturellement consommée par des vautours.

La LPO Savoie a retrouvé le fameux témoin VVTiste qui répond à nos questions et en préambule confirme qu'il n'a pas assisté au début de l'intervention des vautours :

- Avez-vous vu le veau/génisse à un moment debout ?

Non

- toujours couché ?

Oui

- se déplaçant ?

Non

- Avez-vous vu la scène avant que les premiers vautours ne soient posés?

Non

- ou près de la génisse, ou déjà sur la génisse quand vous arrivez ?

Non ils étaient en pleine curée

- Réaction de la génisse alors que les vautours sont auprès d'elle : meuglements ?

Non

- "Râle" d'après votre commentaire ?

Oui

- Mais bouge pattes, queue, oreilles ?

Difficile de distinguer à 30m avec le manège des vautours autour

(Note : donc encore un souffle de vie, possible, mais pour les vautours tous les stimuli sont présents si immobile et sans réaction)

- Dans votre souvenir y a-t-il des corvidés sur la génisse ? Autour ? (Ils sont souvent les premiers à intervenir)

Non

- Vous avez, comme nous l'aurions tous fait, prévenu la première personne rencontrée. Mais avez-vous ensuite parlé directement à l'éleveur ? Aux journalistes ?

Non

Ce même témoin était déjà intervenu de lui-même auprès du maire de St Julien pour transmettre le récit détaillé de ses observations, merci à lui !

- Dans le village, on a par la suite appris que l'animal était atteint d'entérotaxémie, et que l'intervention des vautours n'avait fait qu'accélérer la mort. Mais surtout, lors du décès de 2 autres génisses sur le même alpage, l'intervention des vautours a pu être observée (cette fois les vautours ont attendu la mort de l'animal avant de s'approcher). Le maire lui-même a pu le constater, puis faire une mise au point auprès des journalistes de retour.

- ce qui a donné lieu aux articles rectificatifs suivants : en page 2 du Dauphiné Libéré du 16/07/13 (+ titre en 1° page) <http://www.ledauphine.com/savoie/2013/07/15/les-genisses-etaient-malades-et-affaiblies>

et journal TV France3 16/07/13

<http://alpes.france3.fr/2013/07/16/les-genisses-tuees-par-des-vautours-en-maurienne-savoie-etaient-malades-288843.html>

6. Annexe 4 : Vautours fauves en Pyrénées : délires consternants autour d'un triste accident de montagne

Mise au point

Vautours fauves en Pyrénées

Délires consternants autour d'un triste accident de montagne

Michel TERRASSE et Roger MATHIEU

Le 14 avril 2013 dans les Pyrénées (commune de Larrau) une randonneuse de 52 ans a fait une chute mortelle de plus de 300 m dans un couloir neigeux.

Les gendarmes du peloton de haute montagne et un médecin du SMUR, arrivés sur les lieux environ deux heures après l'accident, n'ont pu que constater le décès. Les secouristes ont signalé la présence de vautours fauves à proximité de la victime.

Les corps de personnes mortes, quelle qu'en soit la cause, séjournant dans la nature ont toujours été consommés par la faune sauvage ou/et domestique à régime charognard exclusif⁶ ou partiel⁷. Il n'y a rien de plus naturel et c'est même la forme de sépulture exigée en Asie par certaines religions.

Certes, nos mœurs sont tout autres. Mais, aussi choquant que ce soit pour certains, ces animaux ne peuvent pas percevoir un cadavre autrement que comme de la nourriture disponible, sans manifester le moindre comportement de prédation.

A la différence des mammifères, les vautours comme tous les autres oiseaux à régime charognard, utilisant l'espace aérien pour se déplacer, peuvent intervenir rapidement auprès d'un cadavre.

Les médias soucieux d'une information objective, ont rendu compte des faits rapportés par les gendarmes et le médecin ; ces derniers ne laissent aucun doute quant à la mort de la victime avant l'arrivée des vautours.

D'autres médias ont pratiqué un sensationnalisme sans scrupule, déformant les faits ou leur donnant un éclairage tendancieux, instrumentalisant le malheur de la victime et de ses proches au service d'une stratégie douteuse, notamment :

- blog d'un agitateur local, anti-faune obsessionnel et depuis longtemps décrédibilisé ;
- une revue de chasse en ligne en profite pour lancer une attaque personnelle contre une spécialiste des vautours ;
- enfin, la presse populaire britannique exploite ce fait divers pour vilipender une fois de plus l'Union Européenne.

Il n'y a pas lieu de réagir outre mesure à cette accumulation de mauvaise foi et d'incompétence.

Les animaux à régime charognard, comme les vautours fauves, sont largement répartis sur tous les continents du globe. La vérité est qu'ils éliminent efficacement et sans frais les innombrables animaux morts et autres déchets organiques. Ils jouent ainsi un rôle sanitaire essentiel et indispensable en tant qu'équarrisseurs naturels.

⁶ Vautours et certains insectes.

⁷ Corbeaux, pies, milans, pygargues, renards, loups, sangliers, chiens, porcs, etc.